Image not found or type unknown

appel d'une décision de mise sous curatelle simple

Par **Audrey1510**, le **22/08/2019** à **16:33**

Bonjour,

J'ai demandé une mise sous protection d'un majeur avec une curatelle renforcée, ce dernier est majeur, la juge a hestimé qu'une curatelle simple était suffisante. Hors mon père est malade, alcoolique et en proie à forte consommation et vit donc largement au dessus de ses moyens, la curatelle simple ne le protège donc en rien des démarcheurs à domicile et autres tentations.

A l'heure actuelle, je n'ai pas les moyens de me faire assister par un avocat et aurai besoin d'information pour bien construire mon dossier d'appel. Mon père, étant dans le dénis et n'acceptant aucune aide, a su influencer le juge en sa faveur.

En outre, mon père dispose d'une petite somme d'argent qui diminue à vue d'oeil et qui devrait lui servir pour ses vieux jours. J'ai actuellement procuration sur ses comptes et aimerai protéger le peu d'argent qu'il lui reste mais ne sais pas comment m'y prendre pour rester dans la légalité et ne prendre aucun risque.

Je vous remercie d'avance pour l'attention porté à mes questions.

Cordialement.

Audrey

Par **youris**, le **22/08/2019** à **18:36**

bonjour,

la prodigalité n'est plus un motif de placement sous une mesure de protection, il peut donc dépenser tout son argent.

conceernant l'appel, vous pouvez consulter ce lien:

https://www.legavox.fr/blog/la-tutelle-et-vous/procedure-appel-contre-decisions-juge-

21219.htm

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés